

25 migrants expulsés suite aux événements du quartier Boukhalef à Tanger

Parmi eux, des témoins des exactions et des personnes non concernées par ces événements

L'affaire de la mort du jeune Sénégalais, Charles Paul Alphonse Ndour, continue de faire des remous. En effet, les autorités marocaines ont procédé au refoulement de 25 migrants vers leurs pays d'origine. Une mesure qualifiée d'inquiétante par certaines sources associatives d'autant plus que nombre de personnes étaient témoins des exactions commises par des jeunes du quartier Boukhalef contre les migrants subsahariens, lors des tragiques événements de ce week-end.

Pourtant, certaines personnes refoulées ne sont concernées ni de près ni de loin par ces incidents.

«Nous sommes 26 personnes à être arrêtées par la police pour manifestation illégale sur la voie publique après la mort du jeune Sénégalais. Une absurdité puisqu'ils m'ont arrêté devant Café Paris loin du quartier Boukhalef. D'ailleurs, je n'étais pas le seul cas. D'autres personnes ont été appréhendées uniquement pour leur peau noire», a indiqué Harouna, acteur associatif qui a été ensuite relâché avant de poursuivre : «Nous sommes restés en détention pendant trois jours avant de passer devant le parquet qui nous a infligé une peine de prison d'un mois avec sursis et une amende de 1.000 DH».

Pourtant, le calvaire de ces 26 personnes n'a pas cessé pour au-

tant. En effet, elles seront ramenées vers le commissariat central de Tanger avant d'être acheminées vers Casablanca. «C'est au commissariat de police que nous avons appris, notre expulsion vers nos pays d'origine. Malgré nos protestations et réclamations de procéder à une identification puisque la plupart d'entre nous sont en situation administrative régulière, les policiers n'ont pas prêté attention à nos demandes», a précisé notre source.

Selon Hicham Rachdi, secrétaire général du Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM), 17 personnes d'origine sénégalaise et malienne ont été déjà refoulées vers leurs pays respectifs. D'autres personnes (cinq Camerounais, un Nigérien et un Nigérian)

refusent toujours de partir. «Il s'agit bien d'une procédure illégale car l'expulsion collective est interdite. La loi exige que ces personnes aient droit à un recours devant un tribunal pour contester la décision administrative permettant leur expulsion», a précisé Hicham Rachdi. Des propos que partage Saïd Bouamama, président de l'Association rencontre méditerranéenne pour l'immigration et le développement (ARMID) qui craint que ces expulsions ne constituent un tournant dans la politique des autorités publiques envers les migrants irréguliers puisqu'il y avait un moratoire sur les refoulements. «Agir ainsi sans respecter les procédures en cours est inquiétant et n'augure rien de bon», a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb